

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

## Délibération n°2026-10

Objet :

### APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES RELATIF À LA CRÉATION DU CIMETIÈRE DE MORNE À GOMME

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 14 janvier 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 20

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN

Mme Chantal REGENT

M. Luc DONNET

Mme Geneviève GAMER

Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Neddy NERTOMB

Mme Patricia DANICAN

M. Lucien JOSEPHINE

M. Philippe TARER

Mme Nadia CONSTANT

M. Félix EMMANUEL

Mme Hélène NAGAMAN

Mme Marielle LAROCHELLE

Mme Léone FORTUNÉ

Mme Cynthia CHAPOULIE

Mme Jacqueline JANGAL

M. Meddy TOTO

Mme Maryse CITRONNELLE

M. Bernard ZORA

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Absents	07
	Procuration	00
Vote	Pour	19
	Contre	00
	Abstention	01
A la majorité	Votants	20

Date de la convocation	14 janvier 2026
<b>Acte rendu exécutoire</b>	
le.....	<b>28 JAN. 2026</b>
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	<b>28 JAN. 2026</b>
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	<b>28 JAN. 2026</b>

Sièges vacants : Deux (2) sièges sont vacants à la suite de la démission de conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : 00

Absents : 07

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAI, Mme Lovely SAINT-MAXIMIN, Mme Marie-Louise MÉLON,  
M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE.

AR-Préfecture de Basse-Terre  
971-21971140-20260128-9-DE

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 28-01-2026

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art. L.2121-37 du CGCT) : Mme Jacqueline JANGAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire portant sur l'approbation du plan de financement relatif à la création du cimetière de Morne à Gomme.

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,  
UNE ABSTENTION AYANT ÉTÉ ENREGISTRÉE (*Mme Maryse CITRONNELLE*),  
DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Article 1 : D'APPROUVER** le plan de financement relatif aux études liées à la création du cimetière de Morne à Gomme, comme suit :


Dépenses		Recettes		%
Etudes	400 000,00	Agence française de développement	60 000,00	15 %
		Commune de GOYAVE	340 000,00	85 %
TOTAL	400 000,00	TOTAL	400 000,00	100 %


**Article 2 : DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

  
Le Maire  
Ferdy LOUISY

  
La Secrétaire de séance  
Jacqueline JANGAL

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

ANNEXE 140-2026-128-9-DE

Reception par le Maire le 28-01-2026

à l'Hôtel de Ville (document de [81] pages).

Publication le : 28-01-2026